

AUDIOLOGIE ET ORTHOPHONIE

Josée Lagacé, Elizabeth Fitzpatrick, Sharon Fotheringham,
Sameer Ratti et Jessica Gwilliam

Audiologie et orthophonie

INTRODUCTION

Au Canada, l'audiologie et l'orthophonie sont des professions autonomes dans le domaine de la santé des communications. Les audiologistes ont une expertise dans la prévention, l'identification et la gestion des problèmes auditifs, des acouphènes (tintement dans les oreilles), des problèmes d'équilibre et d'autres difficultés auditives. Les orthophonistes ont une expertise dans la prévention, l'identification et la gestion des problèmes de parole, de langage, de voix, de fluence (bégaiement) et de déglutition. Les deux professions offrent l'évaluation et le traitement dans leurs domaines respectifs dans des établissements variés et auprès de patients de tous âges. Ils militent également pour la prévention des troubles de la communication (Orthophonie et Audiologie Canada [OAC], 2016a, 2016b).

HISTOIRE DE LA PROFESSION

Les audiologistes et les orthophonistes sont des professions relativement nouvelles au Canada comparativement à d'autres régions du monde, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Europe. Les services d'orthophonie ont précédé les services d'audiologie d'environ 20 ans; pendant ce temps, les orthophonistes



TABLEAU 1 : Premiers programmes de services canadiens d'orthophonie

Année	Organisme	Province
1933	Hôpital de Montréal pour enfants	Québec
1937	Hospital for Sick Children	Ontario
1938	Winnipeg School Division	Manitoba
1940	Victoria schools	Colombie-Britannique
1949	Cliniques de santé mentale	Saskatchewan
1950	Cabinet privé (Calgary)	Alberta
1952	Dalhousie Public Health Clinic	Nouvelle-Écosse

Source : Martin, 2011.

À la fin des années 1800, les orthophonistes étaient connus sous le nom de « rééducateurs de la parole » (« speech correctionists » en anglais) et offraient un traitement axé sur la mécanique de l'articulation. Le titre est ensuite devenu « orthophoniste » (ou « speech therapist » en anglais). Le préfixe « ortho » et le terme anglais « pathologist » ont été adoptés, car ils saisissaient les aspects considérés comme « pathologiques » des problèmes de communication que l'on traitait et gérait. Enfin, on a fait des pressions pour inclure le mot « langue » (ou « language » en anglais) dans le titre, car les troubles du langage devenaient progressivement une autre partie importante de l'orientation clinique. « Speech-language pathologist » est devenu le titre officiel de la profession au Canada en 1983 (Martin, 2011).

Les premiers services d'orthophonie au Canada étaient offerts par des professionnels formés à l'étranger, principalement des États-Unis et du Royaume-Uni, suivis par des professionnels d'Australie, des Pays-Bas et de l'Afrique du Sud. Dans les années 1930, les services d'orthophonie n'étaient disponibles qu'au Québec, en Ontario et au Manitoba, et étaient offerts exclusivement aux écoles et aux hôpitaux financés par l'État, principalement aux enfants (voir tableau 1;

Martin, 2011). Dans les années 1950, la disponibilité des services a commencé à s'étendre à d'autres provinces, dont la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, l'Alberta et la Nouvelle-Écosse. Ces services d'après-guerre étaient offerts dans des cliniques de réadaptation pour anciens combattants blessés, ce qui représentait un changement d'orientation clinique visant à inclure les adultes.

Les premiers audiologistes du Canada arrivaient principalement des États-Unis dans les années 1950 (Martin, 2011). Ils ont d'abord pratiqué dans des cliniques et des écoles financées par le gouvernement, comme la Interprovincial School for Education of the Deaf d'Amherst, en Nouvelle-Écosse.

Le premier répertoire de membres publié par l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes comprenait 149 membres, dont seulement 16 figuraient sur la liste des « audiologistes » (Martin, 2011). La plupart des membres ont déclaré exercer les fonctions des deux professions, les orthophonistes administrant également des tests auditifs et des thérapies auditives. Dans les années 1960, des services d'audiologie ont été ouverts dans plusieurs hôpitaux et cliniques à travers le pays.

TABLEAU 2 : Dates de création des programmes de formation canadiens en orthophonie et en audiologie

Date de création	Université	Programmes
1956	Université de Montréal	Orthophonie et audiologie (français)
1958	Université de Toronto	Orthophonie
1963	Université McGill	Orthophonie et audiologie*
1969	Université de l'Alberta	Orthophonie
1969	Université de la Colombie-Britannique	Orthophonie et audiologie
1970	University of Western Ontario	Orthophonie et audiologie
1976	Université Dalhousie	Orthophonie et audiologie
1993	Université d'Ottawa	Orthophonie et audiologie (français)
2001	Université Laval	Orthophonie (français)
2011	Université du Québec à Trois-Rivières	Orthophonie (français)
2011	Université Laurentienne	Orthophonie (français)
2019	Université McMaster	Orthophonie

* Le programme d'audiologie de McGill a été suspendu en 1994 et a pris fin en janvier 2003.
Source : Martin, 2011.

PROGRAMMES DE FORMATION

Les premiers programmes de formation en orthophonie et en audiologie ont été mis sur pied en 1956 à l'Université de Montréal. Deux ans plus tard, le premier programme d'orthophonie en anglais a ouvert ses portes à l'Université de Toronto (voir le tableau 2 pour les dates ou les autres programmes ont été établis). L'Université de Toronto et l'Université de Montréal décernaient toutes les deux des diplômes d'études supérieures.

Les programmes de la University of Western Ontario et de l'Université de l'Alberta ont été parmi les premiers à offrir un baccalauréat de quatre ans. Une maîtrise en audiologie ou en orthophonie (ou leur équivalent) est devenue l'exigence d'accès à la profession en 1993 et tous les programmes décernent maintenant des diplômes d'études supérieures (Martin, 2011).

Malgré les appels à produire un plus grand nombre de diplômés en audiologie pour remédier aux pénuries anticipées (Emploi et Développement social Canada [EDSC], 2019), le nombre d'admissions dans les cinq programmes d'audiologie n'a pas significativement changé au cours des dernières années. Les universités ont mieux réagi à la pénurie anticipée d'orthophonistes (EDSC, 2019), créant quatre nouveaux programmes de maîtrise en orthophonie au cours des 10 dernières années.

ASSOCIATIONS NATIONALES ET PROVINCIALES

Association nationale

L'Association canadienne d'orthophonie et d'audiologie a été fondée en 1964 comme association nationale pour les audiologistes et les orthophonistes. Son objectif était « d'établir et de maintenir des normes nationales élevées de formation et de pratique des professions, développer

TABLEAU 3 : Dates de création des associations provinciales et territoriales

1955	Corporation professionnelle des orthophonistes et audiologistes du Québec (aujourd'hui Association québécoise des orthophonistes et audiologistes) https://qaslpa.ca/
195	British Columbia Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists (maintenant Speech and Hearing BC) https://speechandhearingbc.ca/
1958	Ontario Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists Association https://www.osla.on.ca
1958	Saskatchewan Association of Speech-Pathologists and Audiologists http://www.saslpa.ca/
1958	Manitoba Speech and Hearing Association (aujourd'hui disparue)
1964	Speech and Hearing Association of Alberta (maintenant remplacée par un organisme de réglementation à double fonction) Atlantic Provinces Speech and Hearing Association, qui s'est scindée en trois associations distinctes en 1976 :
1965–1976	<ul style="list-style-type: none">• Newfoundland and Labrador Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists_ http://www.nlaslpa.ca• Speech and Hearing Association of Nova Scotia_ https://www.shans.ca• Association des orthophonistes et audiologistes du Nouveau-Brunswick_ https://www.nbaslpa.ca
197	Prince Edward Island Speech and Hearing Association http://www.peispeechhearing.ca/
1994	Yukon Speech-Language Pathology and Audiology Association http://www.yslpaa.org/
2000	Association of Northwest Territorial Speech-Language Pathologists and Audiologists

des liens avec les associations provinciales existantes et de renforcer l'adhésion » (Association canadienne des orthophonistes et audiologistes [CASLPA], 1999). À ses débuts, l'association comptait 12 membres et ce nombre avait augmenté à 149 au moment de publier son premier annuaire en 1965, constituant le plus ancien registre de professionnels en exercice. Au cours des 50 dernières années, les deux professions se sont considérablement développées, de même que la reconnaissance du large spectre du travail dans ces disciplines. L'association nationale, maintenant appelée Orthophonie et Audiologie Canada (OAC), compte plus de 6650 membres et associés, dont 5000 orthophonistes et 800 audiologistes.

La composition de l'OAC a été élargie en 2006 pour inclure les auxiliaires sanitaires en communication, qui travaillent en collaboration sous la supervision d'orthophonistes ou d'audiologistes. Le terme « auxiliaire sanitaire en communication » couvre les assistants audiologistes, les assistants orthophonistes et les assistants en communication ayant effectué un programme de formation formel d'un collège ou d'une université communautaire (OAC, 2015a).

Une association nationale, l'Académie canadienne d'audiologie, a été créée en 1996 uniquement pour les audiologistes, et incorporée en 1998. Sa mission est de renforcer le rôle des audiologistes comme prestataires de soins auditifs primaires par le biais du plaidoyer, de l'éducation et de la recherche.

Associations provinciales et territoriales

La plupart des associations provinciales ont été créées avant 1964 et, dans les premières années, elles étaient plus grandes, plus intégrées et plus fortes que l'association nationale (Martin, 2011).

Il est important de reconnaître qu'il existe peu d'information historique sur les professions de l'audiologie et de l'orthophonie au Canada. Les archives de l'association nationale n'ont été établies que longtemps après sa fondation et il n'existe que peu d'archives dans les associations provinciales. En outre, les archives et les histoires des associations se concentraient principalement sur les organisations, plutôt que sur les services et la pratique clinique.

ÉMERGENCE D'UN PROGRAMME NATIONAL DE CERTIFICATION

De 1985 à 1987, la CASLPA (maintenant SAC en anglais, OAC en français) a mis en œuvre un programme national de certification volontaire, qui a contribué à la vigueur des professions d'audiologiste et d'orthophoniste au Canada. Les cliniciens canadiens en exercice qui ont présenté une demande ont automatiquement obtenu un droit acquis jusqu'en 1987. Par la suite, les nouveaux diplômés et les professionnels qui voulaient être reconnus comme orthophonistes ou audiologistes certifiés devaient passer un examen national propre à chaque profession. Les professionnels titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise dans un domaine relié obtenus d'une université canadienne étaient admissibles à la certification jusqu'en 1993, date à laquelle la maîtrise est devenue le diplôme requis pour la certification. Au moment de la rédaction du présent document, la certification nationale n'est pas obligatoire à l'exercice des fonctions d'audiologiste ou d'orthophoniste au Canada¹, mais de nombreux employeurs, le public et les pairs la reconnaissent comme une bonne pratique depuis des années.

Reconnaissance internationale de la certification

La certification nationale a également été reconnue à l'échelle internationale, ce qui a conduit à la signature de l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) en 1997. Cet accord bilatéral stipulait que les orthophonistes et les audiologistes certifiés par l'American Speech-Language-Hearing Association ou la CASLPA satisfaisaient aux exigences relatives aux cours universitaires, aux stages cliniques et aux examens de l'autre association (American Speech-Language-Hearing Association, s.d.).

Le Royal College of Speech and Language Therapists (Royaume-Uni) et Speech Pathology Australia ont rejoint l'ARM en 2004. La Irish Association of Speech and Language Therapists et la New Zealand Speech-Language Therapists' Association ont également signé l'accord depuis ce temps.

DIPLÔMES DE DOCTORAT PROFESSIONNEL EN AUDIOLOGIE

Un doctorat, tel qu'un doctorat professionnel en audiologie, est devenu le niveau d'accès à la profession d'audiologiste aux États-Unis en 2012 à la suite d'une analyse de la pratique et d'une révision des curriculums de la profession par le Council on Academic Accreditation in Audiology and Speech-Language

Pathology des États-Unis. L'analyse a déterminé que les programmes de maîtrise ne préparaient pas adéquatement les diplômés à la pratique clinique (OAC, 2015b). Bien que l'incidence de ce changement soit inconnue, l'OAC a publié un exposé de principes en 2015 approuvant la mise en œuvre de programmes de doctorat professionnel en audiologie au Canada. L'élargissement du champ d'exercice au cours des décennies précédentes a été le principal moteur de l'approbation. Une enquête menée auprès des audiologistes en 2014 a révélé que 20 % des répondants avaient obtenu un doctorat professionnel en audiologie aux États-Unis, contre 8 % en 2006 (OAC, 2015b).

L'accord a pris fin en 2012 pour les audiologistes certifiés. Bien que la maîtrise soit demeurée le niveau d'accès à la profession d'audiologiste au Canada, les États-Unis ont commencé à exiger un doctorat professionnel en 2012. Depuis lors, il n'y a pas eu d'ARM pour les audiologistes formés à l'étranger.

À l'heure actuelle, l'ARM ne s'applique qu'aux orthophonistes qui détiennent tous les titres professionnels de l'une des associations signataires. Il ne garantit ni la délivrance de permis professionnels, ni l'immigration, ni l'emploi, mais il facilite la reconnaissance professionnelle.

ÉDUCATION ET FORMATION

AUDIOLOGIE

Organisation et durée du programme

Les fondements et les compétences de base de tous les programmes d'audiologie au Canada comprennent :

- l'évaluation audiolinguistique, dont les mesures diagnostiques (électro) physiologiques et comportementales;
- les concepts d'amplification (systèmes, sélection, installation, vérification et validation) et les appareils auditifs implantables;
- l'étalonnage et l'entretien de l'instrumentation;

- les troubles auditifs et vestibulaires impliquant les voies périphériques et centrales du système auditif;
- l'évaluation et la prise en charge des acouphènes, dont l'hyperacousie;
- l'acoustique de la parole; et
- les concepts en sciences de la parole pertinents pour les audiologistes; et
- les questions de pratique professionnelle spécifiques à l'audiologie

De plus, tous les programmes doivent offrir aux étudiants un minimum de 350 heures de stages cliniques supervisés dans plusieurs établissements. Les programmes cliniques prennent généralement de deux à trois ans (Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie [CAPUC-AO], 2019).

Conditions d'admission

Les candidats aux programmes d'audiologie doivent avoir des préalables académiques en linguistique, en physique acoustique, en psychologie du développement, en méthodes de recherche et en statistiques. Une moyenne pondérée cumulative (MPC) d'environ 3,0 sur une échelle de 4,3 points (moyenne de B+) est également requise. Cependant, les moyennes des candidats sont généralement beaucoup plus élevées, soit dans les A à A+. Voir l'annexe A pour plus de détails sur les exigences d'admission spécifiques à chacun des cinq programmes canadiens d'audiologie.

ORTHOPHONIE

Organisation et durée du programme

Les fondements et les compétences de base de tous les programmes d'orthophonie au Canada comprennent :

- les troubles de l'articulation/phonologiques;
- le développement du langage et de la littératie préscolaire/scolaire;
- les troubles développementaux et acquis du langage et de la parole;
- les troubles cognitifs de communication;
- les troubles de la voix;
- les troubles de la résonance ou les troubles liés à la structure (par exemple, fente labiale ou palatine);
- les troubles de la fluence;
- la suppléance à la communication et la communication alternative;
- la dysphagie;
- les concepts en sciences de l'ouïe pertinents à l'orthophonie; et
- les questions de pratique professionnelle spécifiques à l'audiologie.

De plus, tous les programmes doivent offrir aux étudiants un minimum de 350 heures de stages cliniques supervisés dans plusieurs établissements. Les programmes cliniques prennent généralement de deux à trois ans (CAPUC-AO, 2019).

Conditions d'admission

Les candidats aux programmes d'orthophonie doivent avoir des préalables académiques en linguistique, en psychologie du développement, en anatomie et physiologie humaines, en méthodes de recherche et en statistiques. Une MPC minimale d'environ 3,0 sur une échelle de 4,3 points (moyenne de B+) est requise pour participer à la plupart des programmes. Comme dans le cas de l'audiologie, cependant, les candidats en orthophonie ont généralement une moyenne dans les A à A+. Voir l'annexe B pour plus de détails sur les exigences d'admission spécifiques à chacun des 12 programmes canadiens d'orthophonie.

ACCREDITATION DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES EN AUDIOLOGIE ET EN ORTHOPHONIE

Le CAPUC-AO est l'organisme d'accréditation des programmes d'études supérieures en audiologie et en orthophonie au Canada. En collaboration avec l'OAC et l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA), le CAPUC-AO encourage l'excellence dans la formation des audiologistes et des orthophonistes afin d'assurer la croissance et le développement continu de ces professions. Le CAPUC-AO évalue également l'efficacité des programmes universitaires à offrir une éducation permettant aux diplômés d'avoir les compétences de base nécessaires au premier échelon et soutient la croissance et le développement des programmes. En 2019, il y avait 12 programmes accrédités au Canada :

- Université de l'Alberta (orthophonie, en anglais)
- Université de la Colombie-Britannique (audiologie et orthophonie, en anglais)
- Université Dalhousie (audiologie et orthophonie, en anglais)
- Université Laval (orthophonie, en français)
- Université Laurentienne (orthophonie, en français)
- Université McGill (orthophonie, en anglais)
- Université de Montréal (audiologie et orthophonie, en français)
- Université d'Ottawa (audiologie et orthophonie, en français)
- Université du Québec à Trois-Rivières (orthophonie, en français)
- Université de Toronto (orthophonie, en anglais)
- University of Western Ontario (audiologie et orthophonie, en anglais)
- Université McMaster – statut de candidat (orthophonie, en anglais)

PROGRAMMES DE MAÎTRISE BASÉS SUR LA RECHERCHE

Certaines écoles et certains programmes permettent aux étudiants ayant des objectifs d'apprentissage variés de poursuivre des études de maîtrise en santé tout en développant une expertise liée à leur programme de recherche. Dans le cas de l'audiologie, ces écoles comprennent l'Université Dalhousie, l'Université de Montréal et la University of Western Ontario. Dans le cas de l'orthophonie, elles comprennent l'Université Dalhousie, l'Université McGill, l'Université de Montréal, la University of Western Ontario, l'Université Laurentienne et l'Université de l'Alberta.

Travaillant aux côtés d'un directeur de recherche, les étudiants choisissent un domaine d'études et satisfont aux exigences de leur diplôme par une combinaison de cours, de séminaires et d'une thèse originale. L'ajout de la thèse de maîtrise au programme peut allonger le délai d'obtention du diplôme d'une année, ou plus, jusqu'à ce que la thèse soit terminée. Une formation clinique peut encore être dispensée

dans le cadre des exigences pour obtenir le diplôme.

PROGRAMMES DE DOCTORAT

Les programmes de doctorat universitaire (PhD) sont offerts dans toutes les universités qui offrent des diplômes de maîtrise clinique/professionnelle en audiologie ou en orthophonie au Canada. Certaines universités offrent des programmes combinés de maîtrise et de doctorat en audiologie ou en orthophonie, notamment l'Université Dalhousie, l'Université de l'Alberta et l'Université de la Colombie-Britannique. Ces programmes comprennent généralement des cours et la formation clinique requise pour obtenir la certification en tant qu'audiologiste ou orthophoniste.

Bien que la maîtrise soit le niveau minimal d'accès à la profession d'audiologiste au Canada, de nombreux audiologistes trouvent utile d'effectuer un doctorat professionnel (OAC, 2015b), qui est requis pour exercer leur profession d'audiologiste aux États-Unis.

Contrairement à un doctorat, un doctorat professionnel en audiologie ne nécessite pas de thèse et n'est pas destiné à préparer un étudiant à une carrière en recherche. Aucune université au Canada n'offre actuellement de doctorat professionnel en audiologie.

SPÉCIALISATIONS

Les programmes de formation en audiologie et en orthophonie sont conçus pour donner aux étudiants de vastes connaissances et de l'expérience dans tous les domaines de pratique, plutôt que de se concentrer sur une spécialisation. Bien qu'il existe des programmes de spécialisation aux États-Unis, ce prolongement de la formation professionnelle au Canada en est à ses balbutiements et les possibilités sont limitées. Pour devenir un spécialiste qualifié dans un sous-domaine de l'audiologie ou de l'orthophonie, les cliniciens doivent remplir les exigences en matière de certification dans ce domaine en particulier. La Colombie-Britannique est actuellement la seule province à avoir commencé ce type de formation spécialisée, qu'elle appelle « certification avancée » (College of Speech and Hearing Health Professionals of British Columbia, s.d.).

Malgré le manque de reconnaissance officielle de la spécialisation des audiologistes et des orthophonistes au Canada, une plus grande implication ou une expertise plus spécialisée dans des établissements particuliers ou auprès de populations cliniques spécifiques a conduit au développement de plusieurs groupes d'intérêt spéciaux.²

RÉGLEMENTATION DE LA PROFESSION

Bien qu'il existe des associations professionnelles visant à soutenir les professionnels et que l'adhésion à ces associations soit volontaire, des organismes de réglementation provinciaux ont été créés afin de protéger le public. La première loi canadienne à réglementer l'audiologie et l'orthophonie a été adoptée au Manitoba en 1961. Le projet de loi était la première disposition législative à réglementer les professions des « thérapies de la parole et de l'ouïe » en Amérique du Nord et elle couvrait toutes les pratiques dans tous les milieux (Martin, 2011). La deuxième loi au Canada a été adoptée au Québec en 1964. Aujourd'hui, l'audiologie et l'orthophonie sont réglementés dans huit provinces canadiennes (voir le tableau 4)³.

Dans les provinces canadiennes désignées, l'obtention d'un permis est obligatoire pour travailler comme audiologiste ou orthophoniste. Dans les provinces et les territoires n'ayant aucun organisme de réglementation, les cliniciens peuvent exercer leurs fonctions sans permis ou choisir d'adhérer à leur association provinciale/territoriale/nationale, qui impose les bonnes pratiques comme exigences d'adhésion. Certains employeurs dans ces provinces ou territoires exigent une adhésion ou une certification nationale comme condition d'emploi.

Bien que les normes soient largement uniformes à l'échelle du pays, chaque province et territoire a le pouvoir discrétionnaire d'établir ses propres normes d'accès à la profession et,

TABLEAU 4 : Organismes de réglementation provinciaux/territoriaux pour les audiologistes et les orthophonistes

Province	Organisme de réglementation
Alberta	College of Speech and Hearing Health Professionals of British Columbia https://www.cshhpb.org Alberta College of Speech-Language Pathology and Audiology https://acslpa.ab.ca
Saskatchewan	Saskatchewan Association of Speech-Language Pathologists and Audiologists (association et organisme de réglementation combinés) http://www.saslpa.ca
Manitoba	College of Audiologists and Speech-Language Pathologists of Manitoba https://caslpm.ca
Ontario	Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario http://www.caslpo.com
Québec	Collège des audiologistes et orthophonistes du Québec http://www.ooaq.qc.ca/index.html Association des orthophonistes et des audiologistes du Nouveau-Brunswick
Nouveau-Brunswick	(association et organisme de réglementation combinés) https://www.nbaslpa.ca College of Audiologists and Speech-Language Pathologists of Newfoundland and Labrador http://www.caslplnl.ca
Terre-Neuve-et-Labrador	

jusqu'en 2001, il était assez difficile de passer d'une province et d'un territoire à d'autres (Martin, 2011). En 2001, les provinces dotées de lois et celles dotés d'associations bénévoles ont signé l'*Accord sur le commerce intérieur* afin de faciliter la transférabilité des audiologistes et des orthophonistes partout au Canada. L'*Accord de libre-échange canadien* a remplacé l'*Accord sur le commerce intérieur* en 2017, mais il a le même mandat. Depuis l'accord, les audiologistes et orthophonistes membres des organismes signataires disposent d'une méthode établie pour s'établir dans d'autres provinces ou territoires. Ils peuvent demander à l'autre organisme de réglementation provincial ou à l'association bénévole qu'un permis d'exercice leur soit délivré et ce, sans obstacles indus.

COALITION NATIONALE DES RÉGULATEURS PROVINCIAUX

En 2012, l'Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie (ACOROA) a été mise sur pied comme coalition nationale pour aborder les questions de réglementation communes à l'audiologie et à l'orthophonie à l'échelle nationale. Depuis, l'ACOROA a travaillé sur un projet de centralisation et de renforcement des capacités⁴ afin d'harmoniser l'évaluation et l'autorisation des orthophonistes et des audiologistes travaillant dans toutes les provinces et tous les territoires réglementés au Canada, et de normaliser les résultats, de renforcer la sécurité publique et d'améliorer la mobilité de la main-d'œuvre.

L'un des principaux résultats du projet a été l'élaboration des *Profils nationaux de compétences en audiologie et en orthophonie*⁵ qui ont été approuvés par le conseil d'administration de l'ACOROA en 2018.

Un deuxième élément important de ce projet a été la mise en œuvre d'un examen national normalisé d'accès à la profession basé sur les compétences pour chaque profession. Les examens canadiens d'admission à la pratique (ECAP) sont des examens de réglementation fondés sur les profils des compétences et les sous-compétences en orthophonie et en audiologie. En vertu d'un accord conclu en 2018 entre les organismes de réglementation et l'OAC, les nouveaux diplômés souhaitant travailler dans l'une des huit provinces réglementées doivent passer l'examen du ECAP, qui remplacera l'examen de certification de l'OAC à compter de l'automne 2020⁶. L'ACOROA a également développé un processus national d'évaluation ECAP permettant aux diplômés internationaux d'harmoniser les exigences entre les provinces et territoires réglementés au Canada.

CHAMP D'EXERCICE

AUDIOLOGIE

L'audiologie implique l'identification, le diagnostic et la gestion des problèmes auditifs, des acouphènes, des problèmes d'équilibre et d'autres troubles de la communication liés à l'audition à tous les âges (OAC, 2016a). À l'aide d'une variété de méthodes et de technologies, les audiologistes peuvent déterminer le type et l'emplacement d'une déficience auditive et aider la personne affectée et ses proches à gérer

le problème. Les soins en audiologie facilitent l'acquisition de la langue chez les nourrissons ayant une perte auditive et sont essentiels au bon développement cognitif, communicatif et social des enfants, des adultes et des personnes âgées.

Les rôles et responsabilités des audiologistes comprennent une grande variété de services cliniques auprès de personnes de tous âges, tels que :

- l'évaluation de l'audition;
- l'évaluation de l'équilibre et des acouphènes;
- la sélection, la prescription, la vérification et l'entretien des appareils auditifs et autres appareils fonctionnels;
- la planification et la prestation de services de réadaptation visant à améliorer la communication ou les compétences fonctionnelles en cas de perte auditive, de trouble de l'équilibre, d'acouphènes, d'hyperacousie et de misophonie; et
- la gestion du cérumen.

Les audiologistes jouent également un rôle dans la prévention, la promotion et la défense des intérêts et assument des responsabilités en matière d'éducation, de formation, de recherche et d'administration des programmes ou du personnel.⁷

COMPARAISON ENTRE LES AUDIOLOGISTES ET LES PRATICIENS EN PROTHÈSES AUDITIVES

Deux professions de la santé, les audiologistes et praticiens en prothèses auditives, offrent des services tels que des examens de l'audition dans le but de sélectionner, d'installer et de distribuer des prothèses auditives et d'autres aides de suppléance à l'audition (OAC, 2016c). Cependant, leurs champs d'exercice diffèrent sur certains points.

Dans la plupart des provinces, les audiologistes sont formés et réglementés afin d'évaluer, de diagnostiquer et d'identifier les troubles de l'audition et de l'équilibre, et de fournir des soins et une réadaptation aux personnes atteintes de ces troubles.

Les praticiens en prothèses auditives, également appelés spécialistes en prothèses auditives, effectuent des examens de l'audition spécifiquement dans le but d'installer et de distribuer des prothèses auditives et d'autres appareils fonctionnels et ce, généralement auprès d'une clientèle adulte.

Dans de nombreuses cliniques, les audiologistes et les praticiens en prothèses auditives collaborent afin d'offrir des services optimaux à leurs clients. À l'heure actuelle, au Canada, il n'existe aucune exigence minimale en matière d'accès à la profession de praticien en prothèses auditives, mais la plupart d'entre eux ont suivi une formation officielle : il s'agit habituellement d'un programme menant à un diplôme de deux à trois ans axé sur les examens de l'audition et sur les technologies auditives.

⁶ Voir <http://caaspr.ca> <https://www.sac-oac.ca>

⁷ Une liste plus exhaustive des rôles et des responsabilités des audiologistes se trouve à l'adresse <https://www.sac-oac.ca/professional-resources/resource-library/scope-practice-audiology-canada>

Les audiologistes travaillent dans divers établissements de santé et d'éducation, notamment :

- les hôpitaux;
- les services de santé publique;
- les centres de santé communautaire;
- les écoles;
- en cabinet privé;
- les maisons de soins infirmiers et les établissements de soins de longue durée;
- les résidences des patients ou des clients;
- les milieux industriels;
- les fabricants de prothèses auditives et d'implants cochléaires;
- les associations professionnelles;
- les organismes de réglementation;
- les universités et les collèges; et
- les ministères.

Les audiologistes peuvent également fournir des services par télépratique, le cas échéant.

ORTHOPHONIE

L'orthophonie implique l'identification, le diagnostic et le traitement des problèmes de communication et de déglutition (OAC, 2016b). Les orthophonistes servent les individus de tous âges en se concentrant fortement sur la petite enfance et sur le troisième âge. Les rôles et responsabilités des orthophonistes comprennent :

- le dépistage et l'évaluation des capacités de communication et de déglutition;
- le traitement des problèmes de communication et de déglutition;
- l'évaluation des résultats du traitement; et
- la consultation et l'orientation vers d'autres professionnels afin d'offrir un traitement exhaustif aux personnes ayant des problèmes de communication ou de déglutition.

LE PASSAGE À LA PRATIQUE PRIVÉE

Les changements dans le financement des soins de santé dans l'ensemble du pays au cours des 20 dernières années ont entraîné le transfert de la pratique de l'audiologie du secteur public au secteur privé dans plusieurs provinces. À la fin des années 1970, il y avait environ 25 audiologistes en pratique privée au Canada (Lagacé et Pichora-Fuller, 2006). En 2003, 38 % des professionnels de l'audio travaillaient dans le secteur privé, la fabrication ou le conseil, et 47 % travaillaient dans le secteur public, y compris les écoles et les postes gouvernementaux. La répartition des audiologistes entre les secteurs public et privé varie d'une province à l'autre. Par exemple, au Québec, environ 75 % des audiologistes travaillent entièrement ou partiellement dans le secteur public, alors qu'en Ontario, 70 % des audiologistes travaillent principalement dans le secteur privé (Fournier, 2017).

De nombreux orthophonistes choisissent également de former des cabinets privés pour donner une option aux parents et aux patients à la recherche d'une thérapie plus précoce ou plus étendue face aux longues listes d'attente, aux services limités et aux compressions dans les milieux de l'éducation et de la santé. Dans un sondage mené par l'OAC auprès de 1032 orthophonistes (2018), 10 environnements de travail différents ont été signalés ainsi qu'une autre catégorie (7 %). Trois milieux représentaient 67 % de l'ensemble des environnements de travail des orthophonistes, les plus grands groupes travaillant dans les écoles (33 %), les hôpitaux (17 %) et les cabinets privés (17 %).

Au début des années 1980, bon nombre des cabinets privés ont été mis sur pied par des audiologistes et des orthophonistes expérimentés. Aujourd'hui, un nombre croissant de nouveaux diplômés deviennent employés dans des cabinets privés. Les programmes de formation doivent s'adapter à ces changements dans les milieux de travail et aux exigences qui en découlent pour les nouveaux diplômés.

En plus des services cliniques directs, les orthophonistes peuvent également participer à des programmes de prévention et de promotion, à l'éducation, à la recherche, à l'administration, à la consultation (p. ex. auprès du gouvernement et d'assureurs) et à des activités liées à l'industrie (p. ex., le développement de produits).⁸

Les orthophonistes travaillent dans divers établissements, notamment :

- les hôpitaux;
- les services de santé publique;
- les centres de santé communautaire;
- les écoles;
- en cabinet privé;
- les maisons de soins infirmiers et les établissements de soins de longue durée;
- les centres de la petite enfance;
- les résidences des patients ou des clients;
- les entreprises;
- les établissements correctionnels;
- les associations professionnelles;
- les organismes de réglementation;

- les universités et les collèges; et
- les ministères.

Les orthophonistes peuvent également offrir des services par télépratique, le cas échéant.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

NOMBRE DE CLINIENS AUTORISÉS

Audiologistes

En 2017, il y avait 1924 audiologistes autorisés au Canada (ICIS, 2017). Comme le montre la figure 1, le nombre d'audiologistes autorisés n'a cessé d'augmenter dans la plupart des provinces depuis 2005. L'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique comptent le plus grand nombre d'audiologistes.

Le plus petit nombre d'audiologistes se trouve à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les territoires et en Saskatchewan. À l'exception de la Saskatchewan, ces tendances peuvent sembler refléter la population de chaque province. Cependant, le ratio audiologistes/population montre que ce n'est pas le cas. Comme le montre la figure 2, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et l'Alberta ont les ratios les plus faibles, soit de 3 à 4 audiologistes pour 100 000 résidents. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse

LE RÔLE DES ORTHOPHONISTES DANS LES ÉCOLES

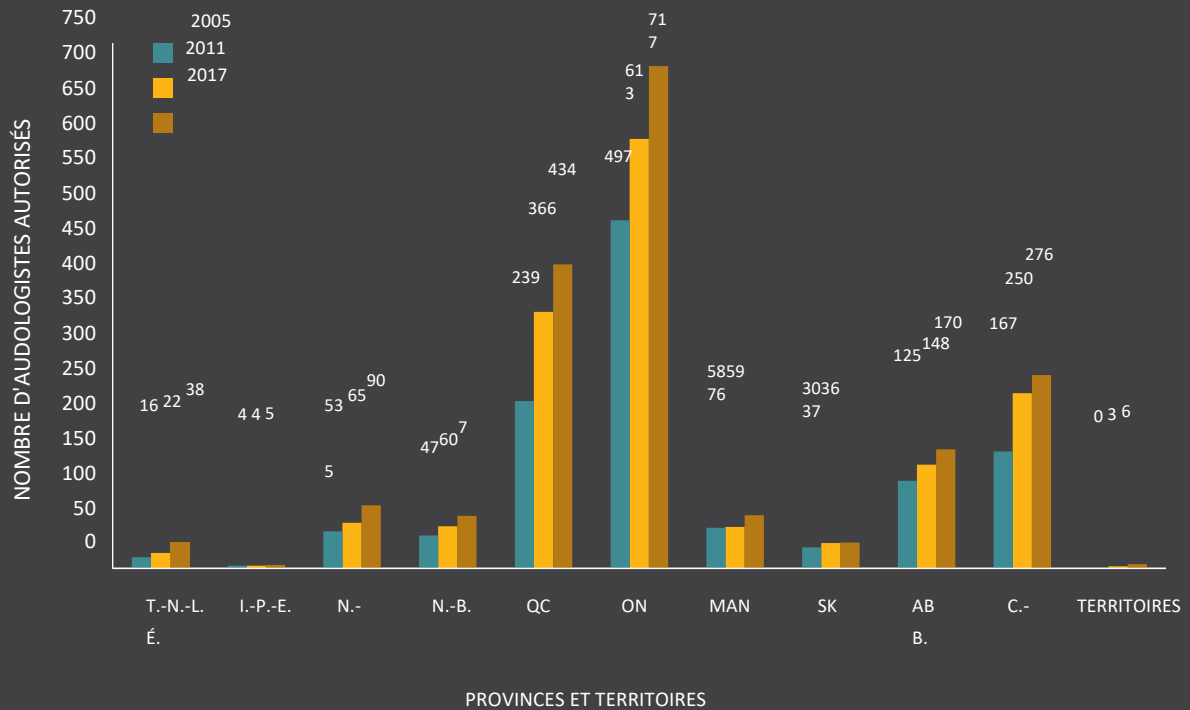
Des recherches ont montré que le nombre d'orthophonistes employés dans les écoles canadiennes est insuffisant pour répondre aux besoins des élèves ayant besoin de leurs services (OAC, 2019). Ces professionnels de la santé possèdent une expertise dans le développement des compétences linguistiques orales et écrites, le soutien à la réussite de l'apprentissage et l'aide permettant aux étudiants d'établir des liens sociaux dans la classe et hors de celle-ci. Ils ont également une formation spécialisée en suppléance à la communication et en communication alternative. Les orthophonistes peuvent aider les élèves ayant des difficultés de communication à réaliser leur plein potentiel. La parole, la langue et la communication sont les fondements de la réussite scolaire et sociale, et les étudiants de tous âges ont besoin d'un accès approprié à des services spécialisés d'orthophonie.

Le manque actuel d'orthophonistes dans les écoles complique les choix qu'ils doivent faire sur les services à apporter aux jeunes et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans les écoles individuelles.

L'OAC a récemment publié un énoncé de position prônant que la communication est un droit humain fondamental et que les orthophonistes sont essentiels à sa promotion (2019).

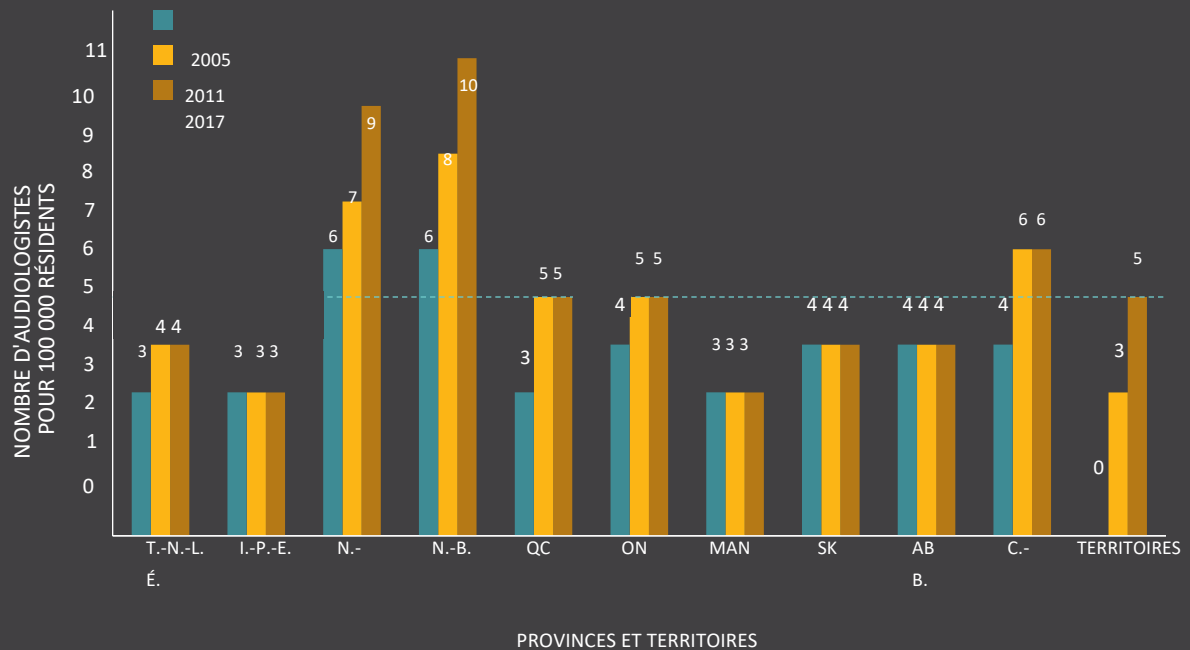
⁸ Une liste plus exhaustive des rôles et responsabilités des orthophonistes se trouve à l'adresse https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/scope_of_practice_speech-language_pathology_en.pdf

Figure 1 : Nombre d'audiologistes autorisés par province et par territoire, 2005 - 2017



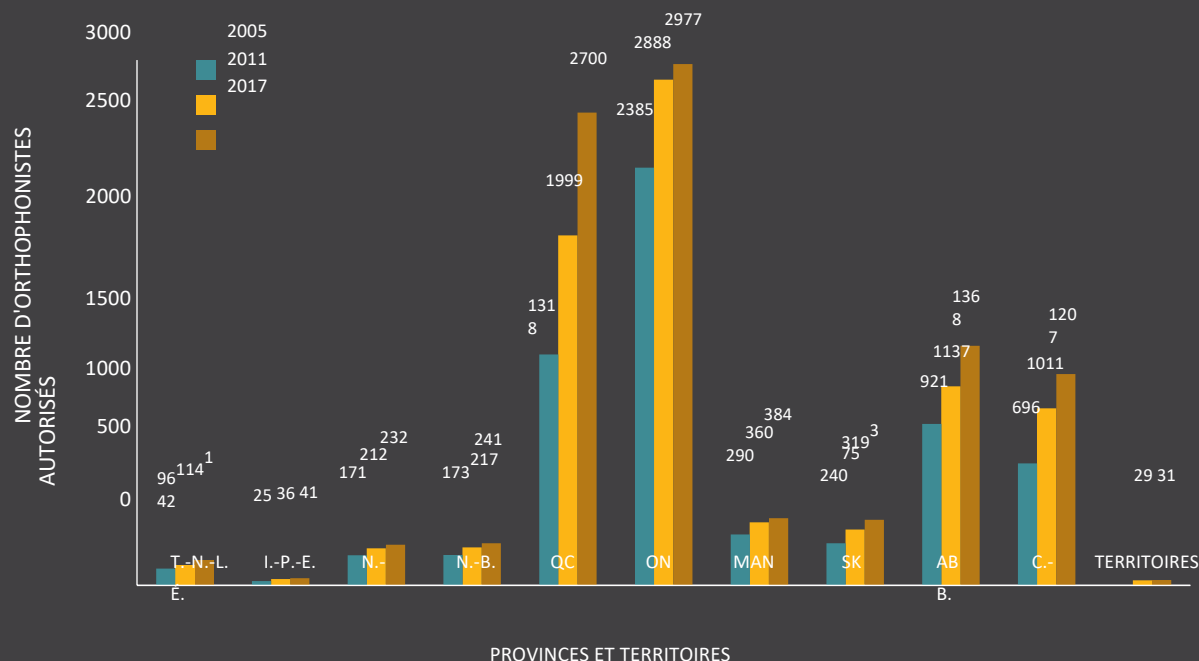
Source : ICIS, 2017

Figure 2 : Nombre d'audiologistes pour 100 000 résidents par province et territoire, 2005-2017



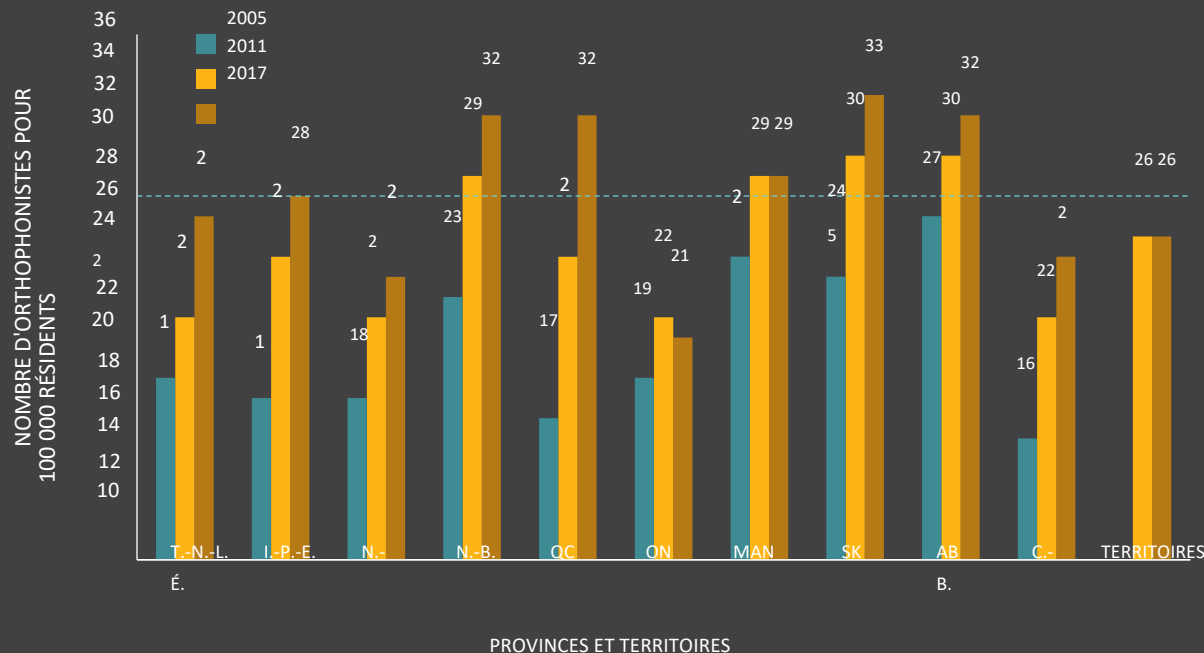
Remarque : La ligne bleue en pointillés représente le nombre national moyen d'audiologistes pour 100 000 résidents en 2017.

Figure 3 : Nombre d'orthophonistes autorisés par province et territoire, 2005–2017



Source : ICIS, 2017

Figure 4 : Nombre d'orthophonistes pour 100 000 résidents par province et territoire, 2005–2017



Remarque : La ligne bleue en pointillés représente le nombre national moyen d'audiologistes pour 100 000 résidents en 2017. Source : ICIS, 2017

LE RÔLE DES AUDIOLOGISTES ET DES ORTHOPHONISTES AUPRÈS DES ENFANTS ET DES ADULTES DES PREMIÈRES NATIONS

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a lancé un appel à l'action dans de nombreux domaines de la santé et de l'éducation dans le cadre de la réconciliation canadienne avec les communautés des Premières nations. Les membres des Premières nations de tous âges ont besoin de services appropriés sur le plan linguistique et culturel dans tous les domaines de la santé et de l'éducation, y compris les audiologistes et les orthophonistes. Il a été bien établi que les troubles de l'audition sont particulièrement répandus chez les enfants et les adultes des Premières nations (Bowd, 2005) et que les troubles de la parole sont une préoccupation majeure en ce qui concerne les enfants (Findlay et Janz, 2012). On ressent la nécessité d'une formation supplémentaire aux compétences culturelles des professionnels non autochtones, à la formation des professionnels des Premières Nations ayant une expertise en troubles de la communication et à la recherche auprès de ces populations (OAC, 2018).

ont les nombres les plus élevés, leurs ratios étant respectivement de 10 et 9 de 9 audiologistes pour 100 000 résidents (ICIS, 2017). Les autres provinces et territoires comptent de 5 à 6 audiologistes pour 100 000 résidents, similairement à la moyenne nationale (5 audiologistes pour 100 000 résidents). Les ratios audiologiste/population sont demeurés stables au cours des six dernières années dans toutes les régions à l'exception de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et des territoires, qui ont vu leurs ratios augmenter.

Orthophonistes

En 2017, il y avait 9698 orthophonistes autorisés dans l'ensemble du pays (ICIS, 2017). La figure 3 montre une augmentation constante dans le temps du nombre d'orthophonistes actifs dans la plupart des provinces. L'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique comptent le plus grand nombre d'orthophonistes.

La figure 3 montre également que l'Île-du-Prince-Édouard, les territoires et la Saskatchewan comptent le plus petit nombre d'orthophonistes autorisés, reflétant potentiellement les populations de ces provinces. Néanmoins, comme le montre la figure 4, le ratio des orthophonistes par rapport à la population suggère que cela ne reflète pas nécessairement l'accès aux services d'orthophonie. L'Ontario, la Nouvelle-Écosse et la Colombie-Britannique ont les ratios les plus faibles, soit respectivement 21, 24 et 25 orthophonistes pour 100 000 résidents. Le Nouveau-Brunswick, le Québec, la Saskatchewan et l'Alberta ont les ratios les plus élevés, soit de 32 à 33 orthophonistes pour 100 000 résidents. Le ratio d'orthophonistes par rapport à la population a augmenté au cours des six dernières années dans la plupart des régions, sauf au Manitoba et dans les territoires, où il est demeuré stable, et en Ontario, où il a diminué.

AVENIR DES PROFESSIONS

Selon Emploi et Développement social Canada (2019), le nombre d'orthophonistes et d'audiologistes à la recherche d'un emploi de 2014 à 2016 était insuffisant pour combler toutes les offres d'emploi. Cette pénurie de main-d'œuvre devrait persister, voire s'aggraver. En effet, selon les projections, les postes vacants deviendront beaucoup plus nombreux que les demandeurs d'emploi. L'une des raisons de cette croissance de l'emploi est l'augmentation prévue de la population canadienne au cours des 50 prochaines années. Selon les scénarios de base, la population augmentera de 37,3 millions en 2019 à 51 millions en 2063. Le nombre de Canadiens âgés de 65 ans et plus augmentera encore plus, ce segment représentant 43 % de la population d'ici 2063 (Statistique Canada, 2019). Cette population est particulièrement vulnérable à la perte auditive et à d'autres affections liées à l'oreille (telles que les acouphènes), ainsi qu'aux troubles de la parole et du langage et des problèmes de déglutition acquis (par exemple, à la suite d'un accident vasculaire cérébral ou d'une maladie chronique). Par conséquent, la croissance de cette population entraînera une demande accrue de services d'audiologie et d'orthophonie, et le taux de croissance de l'emploi pour les audiologistes et les orthophonistes devrait être parmi les plus élevés parmi les professions jusqu'en 2017–2026 (EDSC, 2019). Environ 5900 nouvelles offres d'emploi devraient découler de la demande relative à l'expansion et au remplacement au cours de cette période, alors que seulement 5100 orthophonistes et audiologistes devraient obtenir leur diplôme universitaire ou immigrer au Canada pour les combler (EDSC, 2019).

CONCLUSION

Les professions d'audiologiste et d'orthophoniste au Canada se sont développées depuis l'introduction des premiers services cliniques dans les années 1930 et les services sont maintenant disponibles dans toutes les provinces et tous les territoires. On compte 1924 audiologistes et 9698 orthophonistes qui travaillent partout au pays et 12 programmes universitaires d'audiologie et d'orthophonie accrédités.

Malgré les difficultés auxquelles les professions sont confrontées, elles demeurent parmi les professions les mieux cotées, offrant un bon salaire, un travail stimulant, des possibilités d'avancement professionnel et un équilibre travail-famille satisfaisant. Les audiologistes et les orthophonistes sont en demande et gagnent en moyenne environ 72 000 \$ par an, les travailleurs expérimentés gagnant jusqu'à 104 754 \$ par an (Neuvoo, 2019).

La croissance des professionnels qui entrent dans le domaine est également très opportune. La population canadienne vieillit : grâce aux progrès des soins médicaux et de la sensibilisation, l'espérance de vie moyenne dans le monde a augmenté de cinq ans depuis 2000 (Organisation mondiale de la Santé, 2016), et le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus au Canada dépassera le nombre d'enfants de moins de 14 ans d'ici 2021 (Statistique Canada, 2015). Ces changements augmenteront le nombre de personnes ayant une déficience auditive, particulièrement en ce qui a trait à l'âge et à l'exposition au bruit, des troubles de la parole et de la langue et des troubles de la déglutition.

REMERCIEMENTS

Nous sommes extrêmement reconnaissants à Virginia Martin pour son travail acharné de compilation d'information sur l'histoire de l'audiologie et de l'orthophonie au Canada. Ce chapitre n'aurait pas été possible sans son travail formidable.

ACRONYMES

AUD	Audiologie
ACOROA	Alliance canadienne des organismes de réglementation en orthophonie et en audiologie
CAPUC-AO	Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie
ACOA	Association canadienne des orthophonistes et audiologistes
ECAP	Examens canadiens d'admission à la pratique
ICIS	Institut canadien d'information sur la santé
EDSC	Emploi et Développement social Canada
MPC	Moyenne pondérée cumulative
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
OAC	Orthophonie et audiologie Canada
SLP	Orthophonie

RÉFÉRENCES

- American Speech-Language-Hearing Association. (s.d.). *History of the mutual recognition agreement*. Extrait de <https://www.asha.org/Certification/History-of-the-Mutual-Recognition-Agreement>
- Bowd, A. D. (2005). Otitis media: Health and social consequences for aboriginal youth in Canada's north. *International Journal of Circumpolar Health*, 64(1), 5–15. doi: 10.3402/ijch.v64i1.17949
- Association canadienne des orthophonistes et audiologistes. (1999). *Celebrating 35 years of growth and achievement*. Extrait de <https://www.sac-oac.ca/system/files/resources/history.pdf>
- Institut canadien d'information sur la santé. (2017). *Canada's health care providers: Provincial profiles, 2008 to 2017 — Data tables*. Ottawa : Institut canadien d'information sur la santé. Extrait de https://www.cihi.ca/en/access-data-reports/results?f%5B0%5D=field_primary_theme%3A2047
- College of Speech and Hearing Health Professionals of British Columbia. (s.d.). *Advanced certification*. Extrait de <https://board.cshbc.ca/advancedcertification.htm>
- Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et orthophonie. (2019). *Compliance with registration standards of eight regulated provinces (CAASPR) and SAC certification requirements*. Extrait de <https://www.cacup-aslp.ca/files/documents/CACUP%20Compliance%20Form%202019%20-%20EN.pdf>
- Emploi et Développement social Canada. (2019). *Orthophoniste au Canada*. Extrait de <https://www.guichetemplois.gc.ca/rapportmarche/pectives-profession/22734/ca>
- Findlay, L., et Janz, T. (2012). Health of First Nations children living off reserve and Métis children younger than age 6. *Health Reports*, 23(1), 31–39.
- Fournier, P. (2017). What if audiologists didn't dispense hearing aids? A comparison between Quebec and Ontario. *The Hearing Review*. Extrait de <http://www.hearingreview.com/2017/06/audiologists-didnt-dispense-hearing-aids-comparison-quebec-ontario>
- Lagacé, J., et Pichora-Fuller, K. (2006). The 2003 survey of Canadian audiologists regarding the professional doctorate in audiology (Au.D.): A baseline for evaluating change. *Canadian Journal of Speech- Language Pathology and Audiology*, 30, 18–28.
- Martin, V. (2011). *History of speech-language pathology and audiology in Canada: Our first fifty years*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/system/files/resources/CASLPA-History-of-S-LP-and-Aud-in-Canada-September-2012_0.pdf
- Neuvoo. (2019). *Salaire, Canada*. Extrait en 2019 de <https://ca.talent.com/fr/salary>
- Orthophonie et Audiologie Canada. (2013). *SAC position paper on differences between audiologists and hearing instrument practitioners in hearing health care*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/AUD-HIPs-PositionPaper_EN.pdf
- Orthophonie et Audiologie Canada. (2015a). *Communication health assistants working collaboratively with speech-language pathologists and audiologists*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/sac-oac_cha_info_sheet_en.pdf
- Orthophonie et Audiologie Canada. (2015b). *SAC position paper on the doctor of audiology degree (AuD)*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/sac_oac_aud_position_paper_english.pdf
- Orthophonie et Audiologie Canada. (2016a). *Scope of practice for audiology*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/scope_of_practice_audiology_en.pdf

Orthophonie et Audiologie Canada. (2016b). *Scope of practice for speech-language pathology*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/scope_of_practice_speech-language_pathology_en.pdf

Orthophonie et Audiologie Canada. (2016c). *SAC position paper on differences between audiologists and hearing instrument practitioners in hearing health care*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/AUDS-HIPs-PositionPaper_EN.pdf

Orthophonie et Audiologie Canada. (2018). *Speech-language pathology and audiology services for First Nations position statement*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/sac_first_nations_position_statement_en.pdf

Orthophonie et Audiologie Canada. (2019). *SAC position statement on the role of speech-language pathologists in schools*. Extrait de https://www.sac-oac.ca/sites/default/files/resources/sac_s-lps_in_schools_position_statement_en.pdf

Statistique Canada. (2015). *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, de 2009 à 2036*.

Extrait de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-520-x/2010001/aftertoc-aprestdm1-fra.htm>

Organisation mondiale de la santé. (2016). *L'espérance de vie a progressé de 5 ans depuis 2000, mais les inégalités sanitaires persistent*[Communiqué]. Retrieved from <https://www.who.int/fr/news/item/-room/detail/19-05-2016-life-expectancy-increased-by-5-years-since-2000-but-health-inequalities-persist>



ANNEXE A. CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CANADIENS D'AUDIOLOGIE

Programme universitaire	Exigences du	Exigences du cours	MPC minimale
Université de la Colombie-Britannique Programme de maîtrise en sciences en audiologie https://audiospeech.ubc.ca/prospective-students/msc-program/audiology	Diplôme de quatre ans de premier cycle d'une université accréditée	Trois unités universitaires dans chacune des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la physique • Psychologie du développement • Sensation/perception • Méthodes de recherche** • Introduction à la linguistique • Neuroanatomie pour l'audiologie et l'orthophonie 	B+ (76 %) dans les cours de troisième et de quatrième année
University of Western Ontario Maîtrise en science clinique en audiologie https://www.uwo.ca/fhs/csd/programs/admission.html	Diplôme de quatre ans de premier cycle spécialisé	Au moins un cours d'un demi-crédit dans chacun des domaines suivants (deux crédits au total) : <ul style="list-style-type: none"> • Psychologie du développement ou développement normal de la vie • Statistiques • Anatomie ou physiologie humaine • Sciences sociales / psychologie / linguistique 	Moyenne de 80 % les deux années d'étude précédentes
Université d'Ottawa Maîtrise en sciences de la santé en audiologie https://catalogue.uottawa.ca/en/graduate/master-health-sciences-audiology/#Admissiontext	Baccalauréat spécialisé	Trois unités universitaires dans chacune des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques ou méthodes de recherche quantitatives • Anatomie ou physiologie humaine • Acoustique ou analyse du son ou des sons de la parole • Linguistique • Psychologie 	B ou moyenne de 70 %
Université de Montréal Maîtrise professionnelle en audiologie https://eoa.umontreal.ca/etudes/maîtrise-professionnelle-en-audiologie-m-p-a	ou Baccalauréat en sciences biomédicales, neurosciences, neurosciences cognitives ou dans un domaine similaire Baccalauréat de quatre ans	Les cours suivants (sauf si le diplôme est en audiologie) : <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques en sciences biomédicales • Psychologie du développement normal • Phonétique et phonologie • Physiologie humaine • Sciences auditives et de la parole 	B+ ou 3,3 sur une échelle de 4,3 points
Université Dalhousie Maîtrise en sciences en audiologie https://www.dal.ca/faculty/health/scsd/scsd-admissions-info/scsd-admission-requirements.html		Aucun préalable de cours spécifique requis pour l'admission	B+ ou 3,3 sur une échelle de 4,3 points les deux dernières années d'études de premier cycle à temps plein

ANNEXE B. CONDITIONS D'ADMISSION AUX PROGRAMMES CANADIENS D'ORTHOPHONIE

Programme universitaire	Exigences du	Exigences du cours	MPC minimale
Université de la Colombie-Britannique Maîtrise en sciences en orthophonie https://audiospeech.ubc.ca/prospective-students/msc-program/admissions-requirements	Diplôme de quatre ans de premier cycle d'une université accréditée Diplôme de quatre ans de premier cycle	Trois unités universitaires dans chacune des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la physique • Psychologie du développement • Sensation/perception • Méthodes de recherche • Introduction à la linguistique • Neuroanatomie pour l'audiologie et l'orthophonie 	B+ (76 %) dans les cours de troisième et de quatrième année
Université de l'Alberta Maîtrise en sciences en orthophonie https://www.ualberta.ca/communications-sciences-and-disorders/msc-in-speech-language-pathology/admissions/admission-requirements	Diplôme de quatre ans de premier cycle	Les sept cours préalables suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques • Développement de l'enfant ou psychologie du développement • Psychologie cognitive • Neuroanatomie ou neuropsychologie • Introduction à la linguistique • Phonétique articulaire • Développement/acquisition du langage de l'enfant 	B+ ou 3,3 sur une échelle de 4,0 points
University of Western Ontario Maîtrise en sciences cliniques en orthophonie https://www.uwo.ca/fhs/csd/programs/admission.html	Diplôme spécialisé	Six demi-cours préalables : <ul style="list-style-type: none"> • Psychologie du développement ou développement de l'enfant • Introduction à la linguistique • Statistiques • Anatomie humaine / physiologie humaine • Sciences biologiques/biomédicales/générales • Sciences sociales / psychologie / linguistique 	Moyenne de 75 % les deux dernières années
Université Laurentienne Maîtrise en sciences de la santé en orthophonie https://laurentienne.ca/programme/orthophonie-mscs	Baccalauréat en orthophonie ou Baccalauréat en sciences et troubles de la parole et du langage	Pour les personnes ayant un diplôme général (trois ans) ou un baccalauréat spécialisé (quatre ans) dans une discipline connexe, les cours préalables sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Linguistique • Psychologie Les candidats doivent également effectuer une année admissible (30 crédits) en orthophonie.	75 %
Université d'Ottawa Maîtrise en sciences de la santé en orthophonie https://catalogue.uottawa.ca/en/graduate/master-health-sciences-speechlanguage-pathology/#Admissiontext	Baccalauréat spécialisé	Trois unités universitaires dans chacune des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Statistiques ou méthodes de recherche • Physiologie ou anatomie humaine • Acoustique ou analyse du son ou des sons de la parole • Psychologie du développement Neuf unités universitaires en linguistique, dont : <ul style="list-style-type: none"> • Phonétique générale ou phonétique/phonologie • Syntaxe (ou morphologie) • Unités de niveau avancé en linguistique 	Moyenne de B (70 %)

suite à la page suivante

Programme universitaire	Exigences du	Exigences du cours	MPC minimale
Université de Toronto Maîtrise en sciences de la santé en orthophonie https://slp.utoronto.ca/admissions/mhsc-admission-requirements	Baccalauréat	Les cours suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'enfant • Linguistique générale • Phonétique • Statistiques élémentaires • Physiologie humaine • Méthodes de recherche 	B dans la dernière année
Université McMaster Maîtrise en sciences en orthophonie https://srs-mcmaster.ca/slp-admissions	Baccalauréat de quatre ans	Un cours complet dans chacune des matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Anatomie/physiologie humaine • Linguistique • Psychologie • Statistiques ou méthodes de recherche 	MPC supérieure à 3,3 sur une échelle de 4,0 points
Université McGill Maîtrise en sciences (appliquées) en sciences de la communication humaine avec spécialisation en orthophonie https://mcgill.ca/scsd/programmes/orthophonie-msca/comment-postuler/elements-du-dossier	Baccalauréat avec	Dix-huit crédits dans des cours en lien la linguistique et la psychologie et trois crédits en statistique	B ou 3,0 sur une échelle de 4,0 points
Université de Montréal Maîtrise professionnelle en orthophonie https://eoa.umontreal.ca/etudes/maitrise-professionnelle-en-orthophonie-m-p-o	Baccalauréat (de préférence en orthophonie)	<ul style="list-style-type: none"> • Linguistique (6 crédits) • Acquisition de la langue (3 crédits) • Psychologie du développement (6 crédits) • Neurosciences de base (3 crédits) • Statistiques (3 crédits) 	B+ ou 3,3 sur une échelle de 4,3 points
Université du Québec à Trois-Rivières Maîtrise en orthophonie https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/apex/f?p=PGMA000:10::NO:RP.10:P10_CD_PGM:3109	Baccalauréat en sciences de la santé, sciences sociales, psychologie, éducation, linguistique ou autre	Huit crédits dans les matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'enfant • Psychologie cognitive I • Développement des adultes ou psychologie du vieillissement • Langue et système linguistique • Phonétique et phonologie • Exploration du cerveau / laboratoire du système nerveux central 	3,2 sur une échelle de 4,3 points
Université Laval Maîtrise en orthophonie https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire/details/maitrise-en-orthophonie-m-sc.html#description-officielle	Baccalauréat ou diplôme équivalent	<ul style="list-style-type: none"> • Anatomie et neurobiologie de la phonation et du langage • Statistiques Quinze crédits dans les matières suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Notions fondamentales de phonétique et de phonologie • Grammaire et lexique cognitifs • Processus cognitifs • Développement cognitif de l'enfant 	B+ ou 3,3 sur une échelle de 4,3 points
		<ul style="list-style-type: none"> • Neurosciences et langues ET trois crédits en statistique 	<i>suite à la page suivante</i>

Programme universitaire	Exigences du	Exigences du cours	MPC minimale
Université Dalhousie Maîtrise en sciences en orthophonie https://www.dal.ca/faculty/health/scsd/scsd-admissions-info/scsd-admission-requirements.html	Baccalauréat d'un établissement reconnu	Aucun préalable spécifique requis pour l'admission	B+ ou 3,3 sur une échelle de 4,3 points au cours des deux dernières années d'étude

Canada, Orthophonie et Audiologie (2019). Pour le public. Extrait de <https://www.oac-sac.ca/public/accueil>
 ICIS, C. I. f. H. I. (2017). *Canada's health care providers: Provincial profiles, 2008 to 2017 — Data tables*. Ottawa : Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) Extrait de https://www.cihi.ca/en/access-data-reports/results?f%5B0%5D=field_primary_theme%3A2047
 Martin, V. (2011). *History of Speech-Language Pathology and Audiology in Canada : Our First Fifty Years* (p. 69). Extrait de https://www.sac-oac.ca/system/files/resources/CASLPA-History-of-S-LP-and-Aud-in-Canada-September-2012_0.pdf